

E 2001 (D) 1/198

*Le Ministre de Suisse à Stockholm, Ch. L. E. Lardy,  
au Chef du Département politique, G. Motta<sup>1</sup>*

L V.B. 16

Stockholm, 21 juin 1938

Au reçu de votre lettre du 20 juin<sup>2</sup>, j'ai téléphoné à M. Sandler, qui était en train de partir en congé, mais a pu encore me recevoir à sa maison privée. Je lui ai fait part de la lettre de M. Munch et de la vôtre.

Il m'a répondu qu'il était au courant de la demande que M. Munch vous avait faite et qu'il l'appuyait. Il s'agit simplement de prendre le contact qui,

- 
1. *En tête de ce document, G. Motta a noté de sa main: Affaires étrangères: Cette lettre n'est pas très claire; elle me persuade toujours plus que nous n'avons rien à chercher à Copenhague. 22.6.38. M.*
  2. *Cf. N° 327.*



d'habitude, se prenait à Genève. Mais il va de soi que la question de la Suisse sera discutée<sup>3</sup>.

D'une part, le fait que le Conseil a pris une décision n'empêche nullement l'Assemblée de revenir sur la question suisse de la manière qui lui conviendra<sup>4</sup>. Il n'est pas dit que cela n'aura pas lieu: M. Litvinow l'a même donné à entendre. Le fait que jadis, après la déclaration de Londres, l'Assemblée ne s'est plus occupée de la position spéciale de la Suisse n'est qu'un fait, pas un droit acquis, de sorte que nous n'aurons pas à nous étonner ni à nous offenser si un débat se produit: c'est même à prévoir et Copenhague se préparera, entr'autres, à cette éventualité.

D'autre part, la question suisse a son influence sur la revision du Pacte et sur l'attitude et les intérêts des Puissances scandinaves et du groupe qui est en communion d'intérêts avec elles. C'est pourquoi la réunion de Copenhague discutera aussi, entr'autres, les problèmes que soulève la question suisse. M. Sandler vous verrait donc très volontiers à cette réunion, si cela pouvait s'arranger.

Par contre, votre décision ne doit pas être prise sous l'empire d'une certaine nervosité<sup>5</sup>. M. Sandler n'a pas entendu dire d'aucun côté que la décision prise par le Conseil le 14 mai<sup>6</sup> doive être remise en question et il ne croit pas qu'il y ait lieu pour nous de prendre peur à cet égard. Il ne m'a rien assuré de positif, mais il a insisté sur l'absence de motifs d'une nervosité excessive de notre part.

En résumé, il voudrait vous voir à Copenhague, mais n'estime pas que des circonstances telles que celles que vous redoutez nous obligent à faire cette exception.

---

3. *En marge de ce passage, G. Motta a noté de sa main:* Il est de toute évidence que nous n'avons pas à y participer. M.

4. *Remarque manuscrite de Motta en marge de ce passage:* C'est faux. M.

5. *Remarque manuscrite de Motta en marge de cette phrase:* Est-ce possible? M.

6. *Cf. N° 293, annexe 2.*